



Insecticide Pour le Traitement de Semences

Fortenza®

Seed Treatment Insecticide

syngenta.

GROUP 28 INSECTICIDE

These seeds have been treated with the insecticide cyantraniliprole. When handling and planting treated seed, workers must wear a long sleeved shirt and long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes. For good hygiene practice, it is also recommended to wear a NIOSH-approved N95 (minimum) filtering facepiece respirator (dust mask) that is properly fit tested during all job activities. Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed. Toxic to bees. Follow best management practices to help minimize dust exposure to pollinators during planting of treated seed; refer to the complete guidance "Pollinator Protection: reducing risk from treated seed" on the Health Canada website (www.healthcanada.gc.ca/pollinators).

Ces semences ont été traitées avec du cyantraniliprole, un insecticide. Les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures pour manipuler et ensemercer des semences traitées. Afin d'assurer une bonne hygiène au travail, il est recommandé de porter un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté, pour toutes les activités de travail. Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Conserver à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Ce produit est toxique pour les abeilles. Suivez les pratiques exemplaires de gestion pour aider à minimiser l'exposition aux poussières de pollinisateurs lors de la plantation de semences traitées. Consultez le guide intitulé Protection des insectes pollinisateurs et utilisation responsable des semences traitées – Pratiques exemplaires de gestion affiché sur le site Web de Santé Canada (www.healthcanada.gc.ca/pollinators).

CAUTION – EYE IRRITANT
ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

REGISTRATION NO./N° D'HOMOLOGATION : 30899
PEST CONTROL PRODUCTS ACT/LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

FOM-16484

FORTENZA®, the Alliance Frame of a Syngenta Group Company, the Syngenta logo and the Purpose Icon are trademarks

FORTENZA®, le symbole de l'Alliance de commerce d'une compagnie du groupe, le logo Syngenta et le symbole du But Syngenta. sont des marques

size 3 1/2 x 7

355 C

132 C

356 C

133 C

BLACK